

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 septembre 2017

Objet

**Ecole de Musique – mise
à jour du tableau des
effectifs création d'un
poste et modification de
quotité du temps de
travail**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, Mme GRANJEON, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, M. CARRERA, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. BELLOC, M. GELOS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. NAFFRICHOUX à Mme GRANJEON –
M. CAVALIERE à Mme C. LACUEY
M. GALAN à Mme DURLIN –
Mme REMAUT à Mme COLLIN
Mme LOUKOMBO SENG à Mme BONNAL –
M. RAIMI à M. DANDY
Mme VELU à M. CALT**

Absent excusé :

M. HADON

Mme Conchita LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Ecole Municipale de Musique et de Danse est un outil majeur de la politique culturelle de la ville. Elle permet la découverte et l'apprentissage de nombreuses disciplines musicales, classiques ou de la famille des « musiques actuelles », qui se développent de plus en plus.

Compte tenu de la diversité des disciplines et des évolutions nécessaires de l'organisation de l'Ecole de Musique, il est proposé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, et de modifier ou regrouper les quotités de temps de travail de 5 professeurs de musique, selon le tableau ci-après :

Grade	Discipline	Quotité temps	Quotité temps Au 01/10/2017
Assistant d'enseignement artistique Ppal 1 ^{er} cl	Percussions Initiation musicale et corporelle	8 h/20h	Passage à 15h/20h
Assistant d'enseignement artistique Ppal 2 ^{ème} cl	Guitare électrique et Direction de l'Ecole de Musique	17h/20h	Passage à 20h/20h
Assistant d'enseignement artistique Ppal 2 ^{ème} cl	Musiques actuelles Option Clavier	7.50h/20h	Passage à 8.50h/20h
Assistant d'enseignement artistique Ppal 2 ^{ème} cl	Violoncelle	10/20h	Passage à 6.50h/20h
Assistant d'enseignement artistique Ppal 2 ^{ème} cl	Formation musicale piano	8h/20h 12h/20h	Regroupement 20h/20h
Création de poste	Discipline	Quotité temps	Date de la création
Assistant d'enseignement artistique Ppal 2 ^{ème} cl	Guitare électrique	6.50h/20h	01/10/2017

Vu les articles 4-39-49-79-80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;
 Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 13 septembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet pour l'enseignement de la discipline Guitare électrique et de modifier la quotité de temps de travail de 5 postes relevant du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique, à compter du 1^{er} octobre 2017.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 2 octobre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU